

COMMUNE DE LA BASTIDONNE	Envoyé en préfecture le 23/04/2026
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE	Reçu en préfecture le 23/04/2026
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	Publié le ID : 084-218400109-20260420-016_2026-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 20 AVRIL 2026**

**N°016\_2026**

DATE DE LA CONVOCATION :  
03/04/2026  
DATE D’AFFICHAGE :  
03/04/2026

**Nombre de membres**  
En exercice : 15  
Présents :12  
Absent : 1  
Ayant donné procuration : 2

**OBJET : Vote du budget primitif communal 2026**

L’an DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session du mois d’avril sous la présidence de **Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Edouard DILLIES en qualité de secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Mesdames, Messieurs, Dider AUCHOIX, Alain BEDOS, Laurie BESSON, Thierry DELESCLUSE, Edouard DILLIES, Karim FERAH, Magali FERRAT, Emma LEON, Marie-Line LISI, Stella REYNAUD, Marie-José RUIZ et Didier VILLEMUS  
**Absents ayant donné procuration :** Madame Julia RIGAMONTI donne pouvoir à Mme Magali FERRAT, Mme Morgane VERBE donne pouvoir à M. Alain BEDOS ;  
**Absents :** Alexandre HAYEK

Exposé des motifs

Malgré un contexte économique national incertain et une diminution des ressources extérieures, le budget primitif 2026 de la commune de La Bastidonne s’inscrit dans une dynamique à la fois prudente et ambitieuse. Il préserve une logique de développement et d’amélioration du cadre de vie des Bastidonnais. Il prévoit le lancement de projets structurants pour la commune, tout en assurant une gestion rigoureuse et adaptée aux réalités financières actuelles.

**Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement restent globalement stables sur leurs principaux postes.

Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, anticipées de manière prudente, dans l’espoir d’une exécution meilleure que celle prévue.

Il est important de souligner que sur le budget 2026, il a été intégré le résultat du budget annexe de lotissement du Castellet (suite à sa clôture au 31/12/2024).

Il conviendra de rester particulièrement attentif à l’évolution de l’exercice, notamment sur les mesures de restriction des recettes des collectivités décidées par l’État.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
	BP 2025	BP 2026
charges à caractère général (011)	350 100,00 €	371 700.00 €
masse salariale (012)	490 800,00 €	493 200.00 €
atténuation de produits		
autre charges de gestion courante (65)	148 700,00 €	151 100.00 €
<b>total des dépenses de gestion courante</b>	<b>989 600,00 €</b>	<b>1 016 000.00€</b>
charges financières (66)	15 000,00 €	15 000.00 €
charges exceptionnelles (67)	20 000,00 €	4 000.00 €
dotations aux provisions (68)	10 000,00 €	1 125.00 €

<b>COMMUNE DE LA BASTIDONNE</b>	Envoyé en préfecture le 23/04/2026
<b>République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE</b>	Reçu en préfecture le 23/04/2026
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	Publié le
	ID : 084-218400109-20260420-016_2026-DE

atténuation de produit (014)	1 300,00 €	4 600.00 €
dépenses imprévues		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 035 900,00 €</b>	<b>1 040 725.00 €</b>
virement à la section d'investissement (023)	342 123,69 €	603 186.24 €
virement entre sections (042)	16 000,00 €	10 568.24 €
virement à l'intérieur de la section		
<b>total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>358 123,69 €</b>	<b>613 754.48 €</b>
résultat reporté		
<b>total général des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 394 023,69 €</b>	<b>1 648 511.24</b>
<b>RECETTES</b>		
	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
atténuation de charges (013)	5 000,00 €	5 000.00 €
produits des services (70)	35 000,00 €	36 300.00 €
impôts et taxes (73)	737 000,00 €	741 000.00 €
dotations (74)	82 000,00 €	76 000.00 €
autres produits de gestion courante (75)	50 000,00 €	55 000.00 €
<b>total des recettes de gestion courante</b>	<b>909 000,00 €</b>	<b>913 300.00 €</b>
produits financiers		
produits exceptionnels (77)		
reprises de provisions		
total des recettes réelles		
recettes d'ordre		
résultat reporté	485 023,69 €	741 179.48 €
<b>total général recettes de fonctionnement</b>	<b>1 394 023,69 €</b>	<b>1 654 479.48 €</b>

## Investissement

L'année 2025 a vu la réalisation de plusieurs projets, parmi lesquels :

- La fin du projet de la voirie de Fontvieille,
- La rénovation des tennis et l'installation d'un nouvel aire de jeux pour les enfants,
- L'amélioration du cadre de vie et de sécurité (installation de barrières de protection, de silhouettes phosphorescentes, de radar pédagogique)

L'année 2026 comportera plusieurs projets d'envergure :

- Le projet majeur de réhabilitation complète du groupe scolaire, s'inscrivant dans une démarche globale de redynamisation du centre-bourg et visant à garantir un établissement scolaire adapté, moderne et cohérent avec les besoins présents et futurs de la population. Ce projet se projette sur plusieurs années. L'année 2026 sera consacrée aux différentes études, diagnostics...
- Dans le cadre de la réhabilitation de la rue du Luberon, actuellement en péril et fermée à la circulation depuis plusieurs années, la commune a engagé un programme de travaux visant à consolider les structures existantes et à aménager durablement cette voie.
- L'aménagement du Jardin de l'Europe et la rénovation des fenêtres de la salle Mandela (isolation thermique et mise aux normes)

Ces investissements s'inscrivent dans une volonté de modernisation des infrastructures communales et d'amélioration du cadre de vie des habitants, tout en respectant les contraintes budgétaires imposées par la situation financière actuelle.

Investissement		
DEPENSES		
	BP 2025	BP 2026
<b>solde d'exécution reporté</b>	<b>400 112,31 €</b>	<b>144 646,40 €</b>
stock		
immo incorporelle (chap 20)	81 016,57 €	224 452,36 €
sub d'équipement (204)		
immo corporelle (chapitre 21)	282 107,12 €	499 302,12 €
immo en cours (23)		
RAR		123 462,52 €
<b>total dépenses d'équipement</b>	<b>363 123,69 €</b>	<b>847 217,00 €</b>
remboursement capital de l'emprunt	40 000,00 €	40 000,00 €
<b>total général des dépenses d'investissement</b>	<b>803 236,00 €</b>	<b>1 031 863,40 €</b>
RECETTES		
	BP 2025	
subvention d'investissement		
emprunt		
RAR	240 002,00 €	100 941,71 €
<b>total recette d'équipement</b>		<b>100 941,71 €</b>
dotations	45 000,00 €	50 000,00 €
excédent de fonctionnement (1068)	160 110,31 €	167 167,21 €
<b>total des recettes financières</b>		<b>217 167,21 €</b>
opération pour compte de tiers		
Produits de cession d'immobilisation (024)		100 000,00 €
<b>total recettes réelles d'investissement</b>		<b>100 000,00 €</b>
virement de la section de fonctionnement (021)	342 123,69 €	603 186,24 €
opération d'ordre entre section (040)	16 000,00 €	10 568,24 €
<b>total des recettes d'ordre</b>		<b>613 754,48 €</b>
solde reporté		
<b>total général des recettes d'investissement</b>	<b>803 236,00 €</b>	<b>1 031 863,40 €</b>

En outre afin de permettre une gestion fluide du budget, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Au vu de ce qui précède, oui l'exposé de Monsieur Alain BEDOS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- ▶ **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté
- ▶ **AUTORISE** les mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait à La Bastidonne,  
Le 20 avril 2026.

Madame la Maire,  
**Emma LEON**  
Maire  
22 avr. 2026

Le Secrétaire de séance,  
Edouard DILLIES.



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 084-218400109-20260420-016\_2026-DE